

Stage étudiant : définitions, conditions, évolutions

1. Prérequis
2. Chercher
3. La convention de stage
4. Les critères des missions
5. Choisir et définir
6. L'encadrement en entreprise
7. La gratification et le calcul de durée
8. Le statut de stagiaire
9. Les congés et autorisation d'absences
10. En cas de problème
11. Interruption de stage
12. À considérer

LES INTERVALLES



Prérequis

Selon l'école, le stage étudiant peut être obligatoire ou optionnel, unique sur l'intégralité d'un cursus ou annuel. Mais sa pratique est toujours conditionnée :

- Le stage est inclus dans un cursus contenant au minimum 200h de cours dans l'année scolaire dont 50h en présence des étudiants. Les formations accélérées, courtes ou en ligne ne sont donc pas incluses.
- Le stage est prévu dans la maquette de la formation. Il faut parfois savoir fouiller le site de l'école pour le trouver, rappez-vous à notre annuaire des écoles.



Le stage est une partie de la formation, complémentaire des cours. Il peut avoir lieu durant le cours de l'année scolaire ou après celle-ci (notamment en juillet-août).

Il ne peut donc être contracté après l'obtention du diplôme qui signe la fin de la formation.

Chercher

Plusieurs méthodes de recherche sont possibles et cumulables :

- La candidature spontanée
- La réponse à une offre
- Le bouche à oreille / réseautage

Les entreprises postent leurs annonces pour des stages sur leur page et groupes professionnels Facebook ainsi que sur LinkedIn. Faites-y un tour régulièrement.

Elles sont similaires à celles de recherche d'emploi mais l'objet est différent et exclusif.

Ne postulez pas simultanément dans un email à un stage ou un emploi, c'est la porte ouverte aux stages abusifs. Un stage ne doit pas être un pis-aller à l'emploi.

Comme pour un emploi, chaque studio a son propre système de recrutement de stagiaire. La manière la plus consensuelle reste le mail, plutôt que la visite impromptue au studio ou le coup de téléphone qui ne permettent pas d'avoir votre CV et bande-démo numérisés sous la main.

Mais l'inverse peut-être privilégié dans certains petits studios, tout comme votre mail peut aussi, dans de grandes entreprises, se perdre dans une boîte mail rarement consultée.



La convention de stage

Le stage fait l'objet d'un accord tripartite acté par une convention de stage. Celle-ci est :

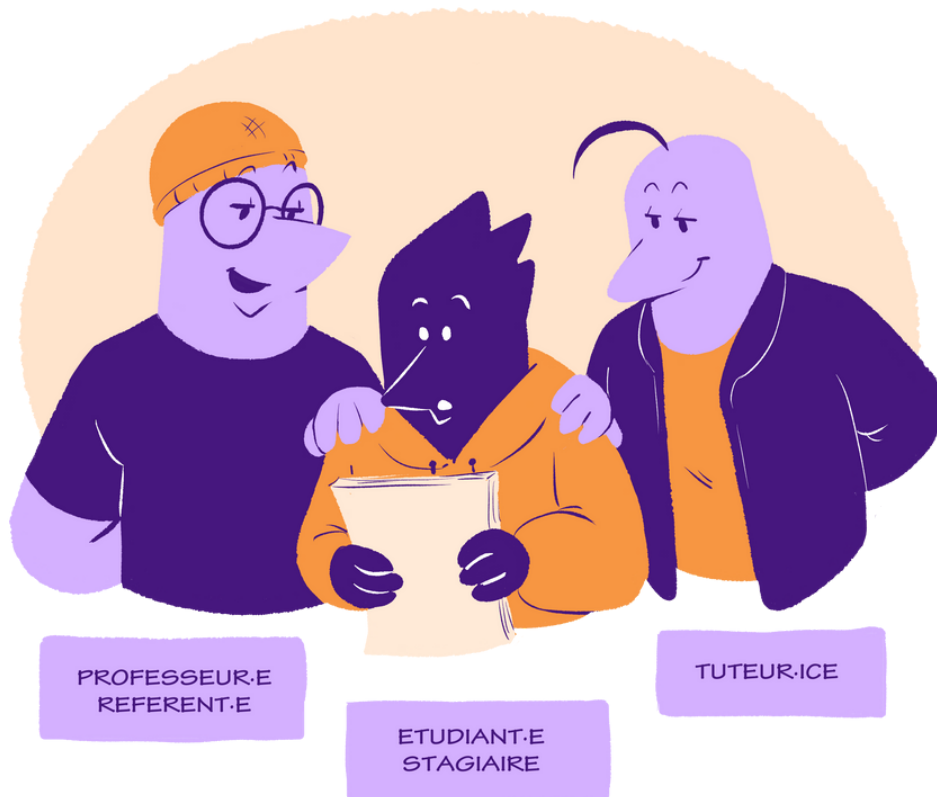
- fournie par l'établissement de formation
- remplie par l'entreprise et lae stagiaire
- signée par ces trois parties

L'établissement de formation (l'école) et l'organisme d'accueil (l'entreprise) sont chacun représentés par leur direction et une personne désignée pour suivre et encadrer le stage, respectivement un·e professeur·e référent·e et un·e tuteur·ice.

Les missions du stage sont définies dans la convention de stage et validées par l'établissement de formation.

La convention établit le projet et les conditions du stage. Si au cours du stage la décision est prise de changer les termes de la convention, un avenant doit être produit et signé entre les parties initiales.

En cas de doute ou de désaccord sur le déroulement du stage, la convention doit servir de document de référence.



Les critères des missions

Le stage est une période en milieu professionnel vouée à l'acquisition et à l'exercice de compétences relatives à l'objet de la formation du stagiaire, autrement dit, à l'apprentissage. Dans ce cadre, les missions confiées sont soumises à une réglementation particulière :

- Elles doivent être conformes au projet pédagogique de l'établissement de formation.
- Elles ne doivent pas correspondre à un emploi de salarié·e, qu'il soit permanent ou temporaire, nécessité par une situation habituelle ou exceptionnelle de l'entreprise.
- Elles ne peuvent donc consister en une tâche régulière.
- Elles ne doivent pas mettre en danger la santé ni la sécurité.

Un stage ne peut donc pas être un renfort sur une production, ni un emploi "junior" ou d'assistantat. Il ne peut pas non plus être nécessaire au fonctionnement de l'entreprise.

Si un·e stagiaire considère que son stage correspond à un emploi, iel peut demander une requalification en contrat de travail auprès du conseil des prud'hommes qui devra statuer sous un mois.

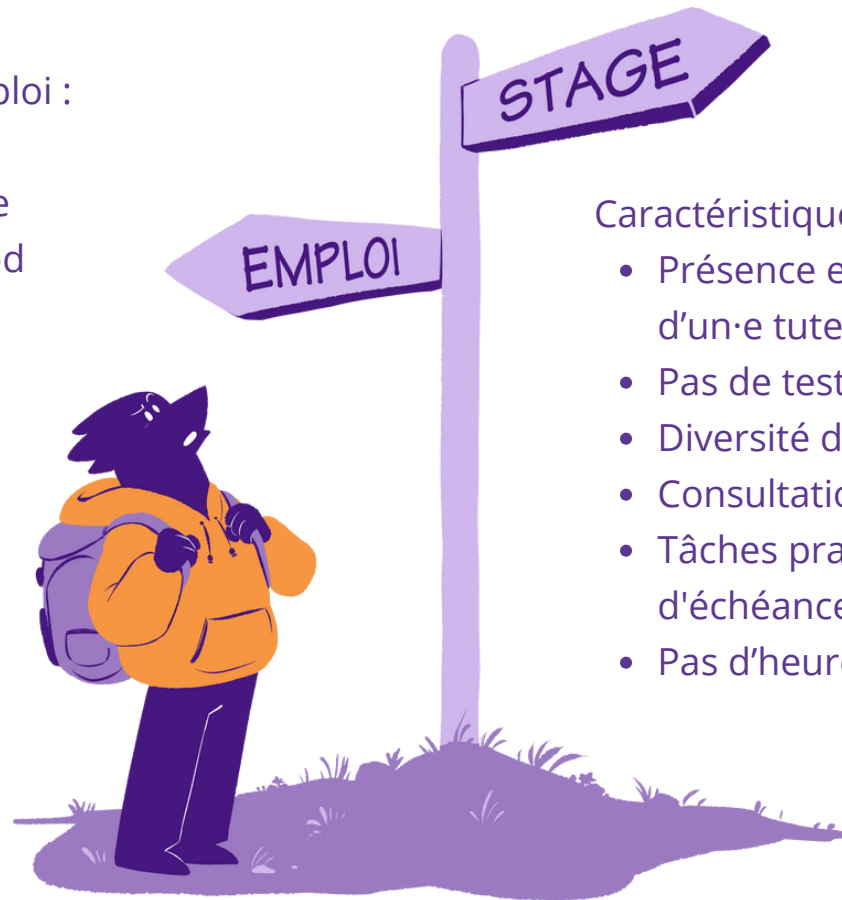


Choisir et définir

Dans la pratique, la délimitation du stage peut être ambiguë puisque les offres de stages sont souvent motivées par un besoin de l'entreprise, ce qui est interdit. Un studio qui cherche activement un·e stagiaire a de grandes chances de proposer en réalité un emploi déguisé. Cela ne veut pas nécessairement signifier que le stage sera de mauvaise qualité, cela dépend surtout des personnes encadrantes sur place, mais il est important de savoir que votre apprentissage se fera fort probablement sur le tas. Certains signes peuvent vous donner une idée de la légitimité d'un stage.

Caractéristiques et critères d'emploi :

- Exigence d'autonomie
- Tâches spécifiques à un poste
- Répond à un besoin de la prod
- Heures supp possibles
- Test de sélection (optionnel)
- Échéance de rendu et quotas



Caractéristiques et critères de stage :

- Présence et disponibilité quotidienne d'un·e tuteurice
- Pas de test demandé
- Diversité des missions
- Consultations sur les envies et attentes
- Tâches pratiques sans obligation d'échéances de rendu
- Pas d'heures supplémentaires

L'encadrement dans l'organisme d'accueil

Pour favoriser l'accompagnement et éviter les détournements en substituts d'emploi, l'accueil de stagiaires dans une entreprise est limité :

- en nombre simultané : trois pour les entreprises de moins de vingt salarié·es*, 15% de l'effectif pour les entreprises de vingt salarié·es et plus
- en durée : six mois maximum
- en récurrence : deux stages portant sur les mêmes missions doivent être espacés d'une carence égale à un tiers de la durée du premier stage.

Pour accompagner la stagiaire, l'entreprise désigne un·e tuteurice de stage qui peut superviser jusqu'à trois stagiaires en même temps.

Le respect des règles de stage peut être contrôlé par des inspecteurices du travail. En cas de manquement constaté, iels informent les trois parties concernées.

Le cas échéant, l'entreprise est passible de :

- 2000 € d'amende par stagiaire
- 4000 € en cas de récidive dans un délai d'un an



**salarié·es permanent·es ou équivalents temps plein, incluant donc CDI et CDDU.*

La gratification et le calcul de durée

Calcul de durée :

Sans condition de continuité selon l'équivalence de 22 jours pour un mois et 7h pour un jour.

Donc :

- 2 mois = 308 heures
- 6 mois = 924 heures

Gratification :

- Obligatoire à partir de deux mois de stage
- Minimum de 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale soit 3,90€/heure en 2022
- Versée dès le 1er mois
- Optionnelle durant les congés



Le statut de stagiaire

Le stage n'a pas les fonctions et objets de rémunération d'un emploi, mais l'intégration à l'organisme d'accueil induit des conditions communes avec les salarié·es, concernant :

- le règlement intérieur
- les règles d'hygiène
- les horaires
- l'exigence d'assiduité
- les jours de repos hebdomadaires et fériés

Avec les mêmes avantages en nature :

- les cantines ou tickets restaurants
- le défraiement des transports
- les activités sociales et culturelles

En France, l'utilisation d'une œuvre du ou de la stagiaire créée pendant le stage est protégée par le droit d'auteur ou la propriété industrielle. Un contrat stipulant les conditions de la cession de droit doit être signé avec l'entreprise.



Les congés et autorisation d'absences

Les congés et autorisations d'absence sont acquis et comptés dans la durée du stage si :

- ils sont définis dès la convention de stage (par exemple sollicités par l'établissement de formation pour un examen)
- ils résultent de cas de maternité, paternité et adoption, ouvrant les mêmes droits que pour les salarié·es



L'entreprise doit autoriser les demandes d'absence ou de congés suivant les règles appliquées à ses employé·es.

La possibilité de congés et autorisations d'absence doit être prévue dans la convention de stage pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois.

La gratification des jours d'absence n'est pas obligatoire.

En cas de problème

Si la réalisation du stage est perturbée ou son déroulement insatisfaisant, une discussion entre lae stagiaire, lae tuteurice et lae professeur·e référent·e doit amener une solution pouvant être une modification de mission, de tuteurice, de dates, de conditions, etc. Jusqu'à une rupture si besoin.

En cas de non respect de la réglementation des stages de la part de l'organisme d'accueil, l'Inspection du travail peut être sollicitée et sanctionner.

Des manquements ou fautes graves de la part du ou de la stagiaire peuvent être signalés à l'école qui seule peut sanctionner l'étudiant·e.



Interruption de stage

Une rupture de la convention de stage peut être :

- négociée à l'amiable
- sollicitée par lae stagiaire
- sollicitée par l'entreprise

Elle doit être convenue entre les trois parties engagées dans la convention et justifiée.

Le stage n'étant pas couvert par le Code du travail, d'une part la démission n'est pas admise, d'autre part les motifs de compétence professionnelle et de rendement invocables pour un licenciement ne le sont pas pour une rupture de stage.



L'école peut valider ou proposer une modalité alternative de validation du stage malgré son interruption si celle-ci est due à l'une de ces situations :

- Maladie, accident, congé parental
- Non respect des termes de la convention de stage
- Demande d'interruption initiée par l'entreprise

Embauche en fin de stage

Dans le cas où le stage amène à une embauche dans les trois mois suivant sa fin :

- Une période d'essai déduite de la durée du stage dans la limite de la moitié de celle-ci, dans son intégralité si l'emploi porte sur des tâches similaires à celles du stage
- Une ouverture des avantages dus à l'ancienneté si la durée du stage est supérieure à deux mois



À considérer

Le stage est l'opportunité de développer des compétences et de se familiariser avec le secteur pro en complétant son apprentissage en studio. Il se distingue fondamentalement de l'emploi par sa visée formatrice et non productive, ce qui se concrétise par des missions adaptées, des exigences circonscrites et un tutorat.

Outrepasser le cadre du stage peut être un investissement sur l'avenir.

Ou non.

